

Le TEMPS

des

AIDANT-E-S

COMMENT LES AIDER À MIEUX AIDER



Il^s sont partout. Il^s vivent dans le flou.

À leur sujet, les définitions ne manquent pas : aidant familial, familial, naturel, informel, proche aidant. Tout en les admirant, on les traite de tous les noms. Cela n'altère pas leur volonté d'aider, au risque d'y laisser leurs forces et leur santé mentale.

Quelque chose, cependant, manque à leur mission, en France comme en Europe : les moyens de la remplir. En termes financiers, en termes de temps. En termes d'aide, tout simplement. Il est temps d'aider les aidants.



AIDANTS

par définition

Toutes les définitions, nationales, européennes, internationales cherchent à cerner le rôle de l'aidant (soins, aide pour les actes de la vie quotidienne, démarches, activités domestiques, soutien psychologique...) et ont en commun le caractère non-professionnel de l'aide et sa régularité dans une situation de perte d'autonomie ou de handicap d'un proche.

DÉFINITION DE L'OCDE

« Individus qui dispensent, chez eux ou à l'extérieur, des soins quotidiens ou hebdomadaires aux membres de leur famille, à leurs amis ou aux membres de leur réseau de relations qui nécessitent une aide dans les activités élémentaires de la vie quotidienne (AVQ) et les activités instrumentales de la vie quotidienne... »

FRANCE

LOI RELATIVE À L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT DE DÉCEMBRE 2015, ARTICLE 35

« Est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non-professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. »

DÉFINITION DE LA CHARTE EUROPÉENNE DE L'AIDANT FAMILIAL (2007), PROMUE PAR LA CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE L'UNION EUROPÉENNE (COFACE)

« La personne non-professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes (...). »

QUI SONT LES AIDANTS ?

DANS L'OCDE

14,7 %

des + de 50 ans déclarent être aidants informels

(Source : estimations OCDE, 2013 ou année la + proche in Panorama de la santé 2015 – Les indicateurs de l'OCDE.)



(Source : DREES, 2012.)

L'ÂGE MOYEN DES AIDANTS : **52 ANS**

(Source : Mémo de la CNSA, juin 2015.)

LES TROIS MOTIVATIONS PRINCIPALES DES AIDANTS



75%
LES LIENS AFFECTIFS



55%
LES VALEURS



48%
LE SENS DU DEVOIR

(Source : Mémo de la CNSA, juin 2015.)

LES AIDANTS SONT D'ABORD DES AIDANTES

DANS L'OCDE

47%
DES AIDANTS exercent une activité professionnelle

83%
DES AIDANTS sont des membres de la famille

44% un conjoint

13% un parent

12% un enfant

Les femmes représentent **61,9%** des aidants informels de + de 50 ans (70% en Slovaquie et 55% en Suède)

(Source : Panorama de la santé 2015 – Les indicateurs de l'OCDE.)



(Ministère des Affaires sociales, 2015.)

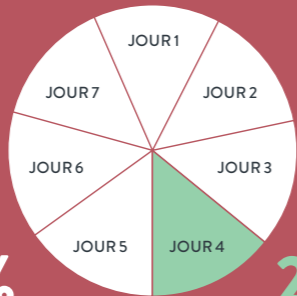
LA CHARGE PESANT SUR LES AIDANTS



DANS L'OCDE

« Dans les pays de l'OCDE, la famille et les amis constituent la source de soins la plus importante pour les personnes qui nécessitent des soins de longue durée. »

74%
DES AIDANTS
informels
dispensent des
soins quotidiens



26%
DES AIDANTS
informels
dispensent des
soins hebdomadaires

« Dans les pays qui se sont dotés de vastes systèmes publics de soins de longue durée (Pays-Bas, Suisse, pays nordiques), la famille et les amis assurent moins souvent une prise en charge intensive. »

(Source : « Aidants informels » in Panorama de la santé 2015 – Les indicateurs de l'OCDE.)

L'AIDE À LA VIE QUOTIDIENNE



48%
AIDE QUI REPOSE SUR
LE(S) SEUL(S) AIDANT(S)



32%
AIDE
MIXTE



20%
AIDE
PROFESSIONNELLE

(Source : DREES, citée par Alternatives économiques : Les chiffres de l'économie 2015.)

AIDANT : UNE ACTIVITÉ À HAUTS RISQUES

LES RISQUES POUR LA SANTÉ



(Source : Association française des aidants.)



Les aidants sont exposés à un risque de surmortalité **DE 60% DANS LES 3 ANS** qui suivent le début de la maladie de leur proche.

(Source : Aider un proche à domicile, la charge ressentie – DRESS ; Études et Résultats, n° 799, 02/2012.)

DANS L'OCDE

les aidants informels sont exposés à des risques de santé, notamment mentale, **AVEC DES PROBLÈMES SUPÉRIEURS DE 20% PAR RAPPORT AUX NON-AIDANTS.**

(Source : Besoin d'aide ? : la prestation de services et le financement de la dépendance – OCDE, 2011.)

LES RISQUES FINANCIERS ET PROFESSIONNELS

DANS L'OCDE

TROUVER UN EMPLOI EST PLUS DIFFICILE POUR LES PERSONNES AIDANTES.

Quant aux aidants actifs, ils sont plus souvent amenés à travailler moins, voire à temps partiel, et ainsi plus souvent confrontés à des problèmes financiers et à la pauvreté. La population s'occupant régulièrement d'une personne en perte d'autonomie privilégie le maintien à domicile pour des raisons financières.

(Source : Besoin d'aide ? : la prestation de services et le financement de la dépendance – OCDE, 2011.)

LE MANQUE À GAGNER ANNUEL LIÉ À LA SITUATION DES AIDANTS EST ESTIMÉ À ENVIRON 20% DE LEURS REVENUS

(Source : Alzheimer, rapport FMA 2011 ; « Le répit : des réponses pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et leurs aidants ».)

DU STRESS À L'ÉPUISEMENT : LE BLUES DES AIDANTS

Stress, isolement social, fatigue peuvent entraîner un épuisement de l'aidant préjudiciable à sa santé, mais aussi à la qualité de sa relation avec le proche aidé.

(Source : Accompagner les proches aidants, ces acteurs « invisibles » ; rapport CNSA 2011.)

83%
déclarant ressentir
une charge lourde
éprouvent un
sentiment de solitude

75%
se sentent
anxieux, stressés
ou surmenés

(Source : DRESS ; Études et Résultats, n° 799, 02/2012.)

CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE, VIE D'AIDANT ET VIE PERSONNELLE

La situation d'aidant provoque un stress qui expose les salariés concernés à un risque psychosocial.

Voir : Aidants familiaux : guide à destination des entreprises – 2014 – ORSE et UNAF, avec le CIAAF, l'ANDRH, les confédérations syndicales et la CNSA.



2 AIDANTS SUR 3

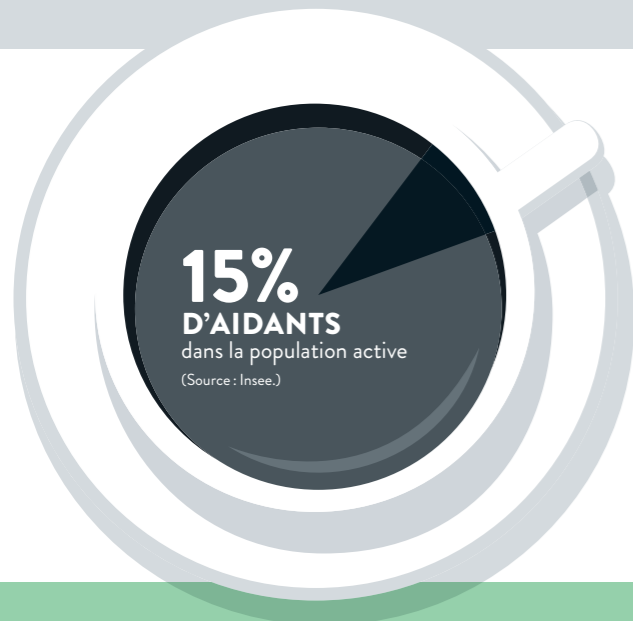
ont l'impression que leur employeur ne prend pas en compte leur situation d'aidant.

(Source : Association française des aidants.)

UN AIDANT ACTIF S'ARRÊTE 16 JOURS

de plus qu'un collègue non-aidant. Les coûts cachés du présentisme dit « **présent-absent** » sont supérieurs à ceux de l'absentéisme.

(Source : Compagnie Française des Aidants.)



LA DISTANCE MOYENNE ENTRE UN AIDANT ET SON AIDÉ EST DE

226 KM



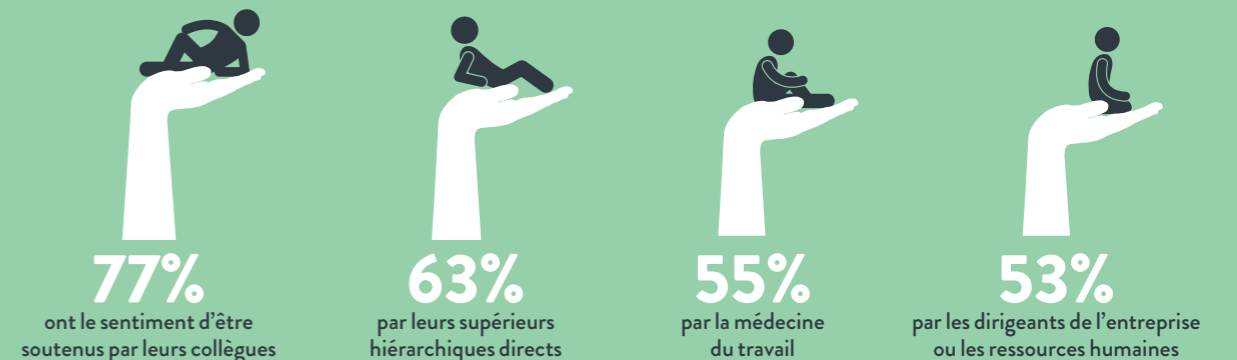
(Source : Compagnie Française des Aidants.)

64% DES AIDANTS SOUHAITERAIENT UN AMÉNAGEMENT DE LEUR TEMPS OU LIEU DE TRAVAIL POUR S'OCCUPER DE LEUR PROCHE PAR :



(Source : « Prévention, aidants, coordination : comment passer du maintien au soutien à domicile des personnes âgées ? » – Cahier de recherche – Credoc, 12/2013.)

LE FAIT DE PARLER DE SA SITUATION D'AIDANT AU TRAVAIL APPARAÎT BÉNÉFIQUE À UNE MAJORITÉ D'AIDANTS



(Source : Alzheimer, rapport FMA 2011 – « Le répit : des réponses pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et leurs aidants. »)

L'AIDE AUX AIDANTS

DANS L'OCDE

Des mesures ont été mises en place dans de nombreux pays de l'OCDE, telles que :



(Source : « Aidants informels » in *Panorama de la santé 2015 - Les indicateurs de l'OCDE.*)

EN FRANCE



LES AVANCÉES DE LA LOI ASV

DÉFINITION DU PROCHE AIDANT (article 35 de la loi ASV)

DROIT AU RÉPIT ET DISPOSITIF D'URGENCE

78 M€ par an

Droit au répit dédié aux aidants de personnes en grande perte d'autonomie : enveloppe pouvant atteindre **500 € par an par aidé** pour financer ponctuellement un hébergement temporaire (jusqu'à une semaine), un accueil de jour (jusqu'à 15 jours), un renforcement de l'aide à domicile (jusqu'à 25 heures supplémentaires). Le montant de l'aide pourra être augmenté en cas de nécessité passagère ou en cas d'hospitalisation du proche aidant.

Dispositif d'urgence en cas d'hospitalisation de l'aidant, au-delà des montants et des plafonds des plans d'aide.



LE CONGÉ DE PROCHE AIDANT REMPLACE LE CONGÉ DE SOUTIEN FAMILIAL :

non-rémunéré, il est ouvert aux proches aidants de personnes résidant à domicile, en établissement ou chez un tiers. Il peut être fractionné, transformé en temps partiel et, dans certains cas, être pris immédiatement.

(Sources : loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 – secrétariat d'État chargé de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie.)

EN ALLEMAGNE



L'ASSURANCE PERTE D'AUTONOMIE EST OBLIGATOIRE DEPUIS 1995

(possibilité de rémunérer les aidants.)

EN ESPAGNE



Depuis la loi sur la promotion de l'autonomie personnelle de 2006, **TROIS PRESTATIONS PUBLIQUES EXISTENT**, dont une est dédiée aux aidants non-professionnels.

(Source : Centre d'analyse stratégique, juillet 2010.)

EN ANGLETERRE



PRESTATIONS AUX AIDANTS VERSÉES PAR L'AIDE SOCIALE SOUS CONDITIONS, dispositifs locaux et possibilité de cumuler les points de retraite.

ET AUSSI...

LE CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE

(pour les salariés dont un proche est en fin de vie).

L'ACTION DE LA CNSA

(soutien à la recherche et aux actions innovantes, mise en place d'un portail d'information et d'orientation, soutien aux plates-formes d'accompagnement et de répit)

ET CELLE DES CENTRES DE PRÉVENTION BIEN VIEILLIR AGIRC-ARRCO...

L'ACTION AU QUOTIDIEN

des Conseils départementaux, des CCAS, des CLIC, des professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux, des professionnels de l'aide à domicile, des bénévoles.

LES TRÈS NOMBREUSES INITIATIVES ASSOCIATIVES ET PRIVÉES

pour renforcer l'information, l'accompagnement, la formation, l'entraide et les liens collaboratifs entre proches aidants comme Aidant Attitude, Association française des aidants, Avec nos proches, Compagnie Française des Aidants, Famidac, Fédération nationale des aidants et accueillants familiaux, Fondation France Alzheimer, Una, Unaf, Respalif, Agevillage, les réseaux de soins, l'engagement des institutions de prévoyance et des mutuelles et de bien d'autres...

À noter : La Journée nationale des aidants a lieu chaque année le 6 octobre.